

## Procès-Verbal du Conseil Municipal Séance du 10 Février 2023

**Date de Convocation : 03/02/2023**

**Membres en EXERCICE : 11**

**Membres PRESENTS : 8**

**Membres VOTANTS : 9**

**Etaient présents** : Mmes et Ms NOTTEBOOM Gilles, BOULLET Delphine, LEBRET Nadia, VANLAEYS Véronique, BROSSARD Romain, DELARUE Patrick, PLÉ Liliane, DETERPIGNY Lucie

**Etaient absents** : M. DUPONT Romuald (pouvoir à Mme VANLAEYS Véronique), M. PATIN Laurent et M. COURTY Eric.

**Secrétaire de séance** : Mme LEBRET Nadia

**L'an deux mil vingt-trois et le dix février à 19 heures 00**, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Morvillers, sous la Présidence de Monsieur Gilles NOTTEBOOM, Maire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de Morvillers peut donc valablement délibérer.

### **1. Adhésion des Communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Valois au Syndicat d'Energie de l'Oise**

Monsieur le Maire expose que :

- la Communauté de Communes du Clermontois, par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »
- la Communauté de Communes du Pays de Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

### **2. Convention constitutive de groupement de commandes permanent année 2023 avec la Communauté de Communes de la Picardie Verte**

Monsieur le maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition reçue de la Communauté de Communes de la Picardie Verte de constituer, pour l'année 2023, un groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes de la Picardie Verte et ses communes-membres pour permettre de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les besoins communs dans les familles d'achats visés à l'article 2 de la convention ci-annexée et d'optimiser les procédures de passation.

Le groupement de commandes n'est pas exclusif de la passation de marchés public en dehors de cette structure ; ses membres conservent la faculté de ne pas recourir aux services dudit groupement même pour les familles d'achats visées à l'article 2 de la convention.

De même, les membres ne sont pas tenus de participer à chaque procédure. Chacun fera connaître son besoin en réponse à une demande de coordonnateur du groupement (CCPV).

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes permanent pour l'année 2023 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention constitutive.

### **3. Approbation carte de zonage du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales dans le cadre du PLUi-H**

Cette délibération a déjà été votée lors de la séance du Conseil Municipal du 07 décembre 2022.

### **4. Demande de subvention pour les travaux de l'église**

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la proposition d'intervention de Monsieur Thibaut LEGENDRE, architecte, pour des travaux prioritaires de restauration de l'église Saint Wandrille en deux tranches.

La 1<sup>ère</sup> tranche s'élève à la somme de 164 500 € HT, soit 197 400 € TTC.

La 2<sup>ème</sup> tranche s'élève à la somme de 161 800 € HT, soit 194 160 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur LEGENDRE pour un montant total de 326 300 € HT, soit 391 560 € TTC.

Il décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise et de la Région pour le financement de ces travaux.

### **5. Demande de prêt court terme relais TVA pour les travaux de la station d'épuration**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de MORVILLERS a engagé des travaux de reconstruction de la station d'épuration et doit acquitter le versement de la TVA.

Afin de palier au décalage de perception de la TVA et au paiement des dernières factures, il a été demandé au Crédit Agricole la mise en place d'un prêt Court terme d'un montant de 107 000.00 euros

Après en avoir délibéré, la commune de MORVILLERS, décide à l'unanimité de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pour le financement de l'opération citée précédemment, un prêt aux caractéristiques suivantes :

Prêt à court terme CT relais attente de reversement de TVA

Montant : 107 000.00 €

Durée : 24 mois

Taux : variable sur index euribor 3 mois jour étant convenu que si l'euribor est inférieur à zéro (0), il sera réputé égal à zéro (0) augmenté d'une marge de 0.80 %

Périodicité d'amortissement : Paiements des intérêts trimestriels

Frais de dossier : 214.00 €

### **6. Questions diverses**

- **Courrier administré** : M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'un administré de la commune qui dénonce le coin « Jardin du Souvenir » dans le cimetière communal et qui demande un embellissement de ce lieu.
- **Bulletin Municipal** : un retard dans l'édition du bulletin municipal dû à une cartouche d'encre du photocopieur non conforme.
- **Téléphonie mairie** : un nouveau contrat de téléphonie et d'Internet a été signé avec la société Netcom pour une économie de 20 % sur les prochaines factures.

Plus aucune question n'étant soulevée,  
l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Signatures séance du Conseil Municipal en date du 10 février 2023

|                    |                              |
|--------------------|------------------------------|
| Gilles NOTTEBOOM   |                              |
| Delphine BOULLET   |                              |
| Nadia LEBRET       |                              |
| Véronique VANLAEYS |                              |
| Romain BROSSARD    |                              |
| Patrick DELARUE    |                              |
| Romuald DUPONT     | Pouvoir à Véronique VANLAEYS |
| Eric COURTY        | Absent                       |
| Lucie DETERPIGNY   |                              |
| Laurent PATIN      | Absent                       |
| Liliane PLÉ        |                              |